

**LISTE DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS NÉCESSAIRES  
AU PREMIER RENDEZ-VOUS**

---

1. S'il y a mariage : une copie de votre certificat de mariage ainsi qu'une copie de vos certificats de naissance
2. S'il y a mariage et que vous avez signé un contrat de mariage devant notaire : une copie complète de votre contrat de mariage
3. Si vous avez des enfants : une copie de leur certificat de naissance du Directeur de l'État civil
4. Si vous avez déjà fait de la médiation familiale : une copie de l'entente conclue
5. S'il y a déjà eu des procédures entre vous à la Cour : une copie complète du dernier jugement applicable, et si disponible, une copie des procédures liées à ce dernier jugement (il est possible que le jugement soit un consentement signé dans le bureau d'un avocat)
6. Une copie complète de vos dernières déclarations de revenus (provinciale et fédérale) avec copie des avis de cotisation
7. Si les déclarations de revenus de l'année précédente ne sont pas disponibles, un relevé cumulatif pour tous les revenus de cette même année
8. Trois talons de paie récents, et si changement dans la situation d'emploi au cours de l'année, cumulatif de tous les revenus pour cette année
9. Le total des frais de garde ainsi que pour les camps de jour de l'année qui précède et pour l'année en cours, pour chacun des enfants
10. Le coût annuel de l'assurance médicale (ou médicaments) pour une personne seule AINSI que le coût annuel de cette même assurance mais pour monoparental (et non familial)

**SI UN PARTAGE DES BIENS EST À PRÉVOIR :**

11. Un relevé indiquant la liste de vos actifs et du passif, à jour. À titre d'exemple : la voiture, les meubles, la résidence, le chalet, un bateau, les comptes de banque, les placements, les fonds de retraite, etc. Ainsi que les dettes : emprunts, marge de crédit, hypothèque etc. Les documents relatifs à ces informations pourraient être nécessaires et il est donc à prévoir de les apporter. Contrat notarié pour l'achat de la maison etc., copie du relevé hypothécaire, de la marge de crédit, etc.

**DANS TOUS LES CAS, SI VOUS SOUHAITEZ ÉVITER DES FRAIS LIÉS AUX COPIES DE DOCUMENTS, IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE PROCÉDER AUX PHOTOCOPIES DE VOS DOCUMENTS AVANT LE RENDEZ-VOUS.**

**LA PRÉSENCE DES ENFANTS LORS DES RENDEZ-VOUS N'EST PAS APPROPRIÉE. NOUS VOUS RECOMMANDONS DE RECOURIR À DU GARDIENNAGE.**